

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 juin 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 8

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

**Objet: Avenant N°1 au marché 2024-13 - Lot n°1 : Marché d'extension et de
regulification de l'école de Venterol : opération sous maîtrise d'ouvrage déléguée
portée par la CCSPVA. - DE_2025_033**

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit le projet en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Venterol concernant l'extension et la réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

Les travaux supplémentaires de cet avenant sont induits par :

- les travaux réalisés très tardivement, malgré des demandes réalisées très en amont, pour les suppressions des lignes apparentes des réseaux Enedis et Télécom (poteaux et réseaux dans l'emprise de la parcelle de l'école) et gênant pour la construction
- par les travaux réalisés des réseaux eaux pluviales, eaux usées et eaux potables, qui ne correspondaient pas aux plans existants de recollement du hameau ayant servi à l'élaboration du projet. Les réseaux principaux alimentant le hameau passaient sous l'emprise du bâtiment de l'école actuelle.

Il a donc été nécessaire de les déplacer, cela a enduit des travaux supplémentaires pour les dévoiements de réseaux et raccordements associés.

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises ATS titulaire du marché pour un montant de 4 177,00€ HT soit un surcoût de 15.50% par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 31 130,13€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et

représentés :	AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 03/06/2025	
004-210402343-20250602-DE_2025_033-DE	

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au marché 2024-13 Lot n°1 pour un montant de 31 130,13€ HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2025 004-210402343-20250602-DE_2025_033-DE